

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2019/134

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 68

Votants : 71

POUR : 71(100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/12/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COURAULT Josette, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joel, CARTELET Michel, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELOT Bernard, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAURENT CHAUVET Pierre, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. BEBIN Patrick ; M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; Mme JACQUET Ghislaine donne pouvoir à M. MATHIAS Frédéric.

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEFINISSANT L'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

Vu la délibération n° 2017/73 du 3 juillet 2017 définissant l'intérêt communautaire à l'intérieur de compétences obligatoires et optionnelles et comprenant notamment la liste des logements communaux reconnus d'intérêt communautaire au sein de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie communautaire » ;

Vu la délibération n°2013/75 du Conseil communautaire du 13/11/13 décidant de restituer des groupes de logements aux communes propriétaires en fonction des durées d'emprunts ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2018, des logements ont été restitués aux communes des Alleux, Noirval et Montcheutin ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2020, seront restitués des logements aux communes de Les Grandes Armoises, Liry, Mouron, Sauville (ancien presbytère), Verrières ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE de modifier la délibération définissant l'intérêt communautaire au sein de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie communautaire » de manière à supprimer de la liste les logements restitués au 1^{er} janvier 2020.

Restera donc indiqué dans les statuts à compter du 1^{er} janvier 2020 : « Création, réhabilitation et gestion des logements suivants :

- BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR : 2 logements dans l'ancien « Citron Vert »,
 - BRECY-BRIERES : 1 logement à l'étage de la Mairie,
 - BUZANCY : 1 logement dans les communs du Château Augeard,
 - BUZANCY (Sivry les Buzancy) : 1 logement,
 - LA CROIX AUX BOIS : 1 logement dans le bâtiment de la Mairie,
 - GRIVY-LOISY : 1 logement dans l'ancienne école de Loisy,
 - PAUVRES : 1 logement dans l'ancienne école,
 - TAILLY (REMONVILLE) : 1 logement dans l'ancienne école,
 - SAUVILLE : 2 logements à l'étage de la Mairie,
 - SECHAULT : 1 logement dans le Bâtiment de la Mairie,
 - GRANDPRE (TERMES) : 1 logement dans le Bâtiment de la Mairie,
 - VOUZIERES (TERRON SUR AISNE) : 1 logement à l'étage de la Mairie,
 - VAUX EN DIEULET : 2 logements dans le Bâtiment de la Mairie,
 - EXERMONT : 1 logement ».
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Par déléation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD

